Fête des Agrumes du 7 au 9 août 2026

Appel à candidatures pour des emplacements disponibles sur le domaine public

FICHE D'INSCRIPTION

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 29 juillet 2026 à 12h00.

Ce dossier doit être complété intégralement et remis accompagné de toutes les pièces justificatives demandées dans l'appel à candidatures

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

La Ville du Tampon lance un appel à candidatures en vue de l'occupation temporaire et précaire d'emplacements dans le cadre de la **Fête des Agrumes 2026**, un lieu de vente et de valorisation de la filière locale, complété par un espace de restauration thématique.
L'occupation sera régie par une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) personnelle, précaire et révocable.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom de l'entreprise / Enseigne : _____

Nom et Prénom du représentant légal : _____

Adresse du siège social : _____

Numéro SIRET (obligatoire) : _____

Numéro de Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Contact pour le suivi de la candidature : _____

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

- **Type de structure :**
 ▢ Food-truck
 ▢ Remorque
 ▢ Triporteur
 ▢ Stand (uniquement pour producteurs et professionnels de la transformation et de la conservation de fruits et légumes

- **Dimensions au sol (uniquement pour les points restauration) :**
 Longueur : _____ m x Profondeur : _____ m

3. SOUHAITS D'AFFECTATION

Veuillez cocher la catégorie correspondant à votre activité.

▢ **PÔLE 1 : Producteurs d'agrumes**
Profil : Producteurs locaux, agriculteurs en vente directe.

▢ **PÔLE 2 : Professionnels de la transformation et de la conservation de fruits et légumes**
Profil : Artisans en agroalimentaire, confiseurs, transformateurs.

▢ **PÔLE 3 : Professionnels de la restauration et du snacking**
Profil : Uniquement des professionnels en food-trucks, roulottes ou triporteurs capables de proposer une offre de snacking de qualité et rapide

4. BESOINS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

<u>Pour les professionnels de la transformation et de la conservation de fruits et légumes</u> :

Puissance électrique requise :
▢ NON (Autonome)
▢ OUI : _____ kW (Prise : ▢ 220V/Monophasé ▢ 400V/Triphasé)

- *Rappel : Pour le raccordement électrique, un point d'alimentation électrique d'une capacité maximale de 32 A triphasés peut être mis à disposition.*
- *Note : L'exposant doit fournir ses propres rallonges d'extérieur et ses protections de câbles adaptées au passage du public.*

<u>Pour les professionnels de la restauration et du snacking</u> :
Les structures doivent être 100 % autonomes en énergie. Aucun point d'alimentation électrique ne sera mis à disposition.
Le candidat doit prouver qu'il dispose d'une installation électrique interne validée (groupe électrogène insonorisé ou système de batteries performant) et qu'il n'a besoin d'aucun raccordement au réseau de la commune.

5. ENGAGEMENTS DU CANDIDAT (Cocher obligatoirement les cases)

<u>Pour tous les candidats</u> :

- ☐ **Règlement :** J'accepte de régler la redevance sur la base de 3,5 € / m² si ma candidature est retenue par la commission.

<u>Pour les professionnels de la restauration et du snacking</u> :

- ☐ **Sécurité :**
 - Je certifie posséder un extincteur de moins d'un an à bord et m'engage à maintenir le couloir de sécurité de 2 mètres pour les secours ;
 - J'atteste que tous les appareils utilisés dans le cadre de mon activité sont conformes aux normes électriques en vigueur ;
 - Je m'engage à ne pas intervenir sur l'installation électrique de l'organisateur.
- ☐ **Éco-responsabilité :** Je m'engage à n'utiliser que de la vaisselle compostable ou biodégradable (**zéro plastique à usage unique**).
- ☐ **Hygiène & Déchets :** Je m'engage à installer une poubelle visible pour ma clientèle et à repartir avec l'intégralité de mes déchets et huiles de cuisson en fin de soirée.

6. PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DOSSIER

Pour que votre candidature soit recevable, veuillez fournir l'ensemble des documents listés ci-dessous. *Cochez les cases pour confirmer la présence des pièces dans votre dossier.*

<u>Pour tous les candidats</u> :

☐ **Une lettre de motivation** comprenant une présentation de l'activité envisagée
☐ **La présente fiche d'inscription**
☐ **Un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises**
☐ **Une copie de la pièce d'identité**

☐ **Un justificatif d'adresse** de moins de 3 mois
☐ **L'attestation de responsabilité civile professionnelle** pour l'année en cours
☐ **Une copie de la carte de marchand ambulant** (si nécessaire)
☐ **Un état des paiements de redevances** au titre des précédentes manifestations communales, avec la mention « à jour »
☐ **Tout document que vous jugez pertinent** pour appuyer votre candidature (photos de vos produits, références, etc.)

Pour les candidats professionnels de la transformation et de la conservation de fruits et légumes et les professionnels de la restauration et du snacking :

☐ **La Charte Éco-responsable "Zéro Plastique"**
☐ **Des photos du food-truck / remorque / triporteur**
☐ **Un descriptif des produits et/ou menus avec les tarifs**
☐ **Une attestation sur l'honneur certifiant que les installations électriques sont conformes à la réglementation en vigueur**
☐ **Un justificatif de régularité vis-à-vis des obligations réglementaires en vigueur pour l'activité exercée** (ex : formation aux bonnes pratiques d'hygiène, …)

7. RAPPEL DES CONDITIONS D'OCCUPATION

En déposant votre candidature, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions suivantes :

- **Emplacements** :
 - Producteurs d'agrumes et professionnels de la transformation et de la conservation de fruits et légumes : 9 m² maximum par emplacement (3 m x 3 m).
 - Point restauration et snacking : 15 m² maximum par emplacement (3 m x 5 m) pour des food-trucks, roulottes ou triporteurs.
- **Redevance** : fixée en fonction de la surface occupée par le food-truck, la remorque ou le triporteur sur la base de 3,5 € / m² (trois euros et cinquante centimes par mètre carré).
- **Date de la manifestation : du vendredi 07 au dimanche 09 août 2026.**
 L'installation des occupants se fera le matin, impérativement avant 08h30. La désinstallation se fera le soir à partir de 18h00. Aucun véhicule, hors véhicule de secours, ne sera autorisé à se déplacer entre 08h30 et 18h00.

- **Durée** : L'autorisation d'occupation sera délivrée à titre précaire et révocable pour la seule durée de la manifestation « Fête des Agrumes 2026 », soit du vendredi 07 au dimanche 09 août 2026.
- **Éco-responsabilité :** Utilisation obligatoire de vaisselle compostable ou recyclable. Chaque prestataire doit fournir sa propre poubelle pour ses clients.
- **Raccordement électrique :** un point d'alimentation électrique d'une capacité maximale de 32 A est mis à disposition.
 Autonomie énergétique pour les points de restauration.
- **Point d'eau :** aucun point d'eau ne sera mis à disposition.

5. DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Les dossiers complets doivent être déposés avant le **mercredi 29 juillet 2026 à 12h00.**

Vous pouvez :

- ❖ Soit envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : odp.candidature@mairie-tampon.fr
- ❖ Soit remis contre récépissé au Service Développement Economique, à l'adresse suivante : 43 A rue Antoine Fontaine - 97430 Le Tampon (accès possible par le parking de l'Esplanade Benjamin Hoarau, portillon marron)

Fait à _____, le _____.
Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"